

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 19 AVRIL 2021

à 18 H 30

Centre des Congrès d'Épinal - Salle de Conférences

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 22 février 2021 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Epinal - Salle de Conférences
7, avenue de Saint Dié - 88000 Epinal

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Epinal - 7, avenue de Saint Dié à Epinal, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du treize avril deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauler, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, E. Garion, C. Bertrand, D. Bourquin, E. Del Génini, F. Drevet, T. Gaillot, D. Lagarde, A. Laurent, B. Marquis, D. Mathis, MC. Serieys.

Excusés : Mesdames et Monsieur P. Nardin (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), C. Marchal (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), C. Paillard (pouvoir à Monsieur R. Alémani).

Absent : Monsieur P. Remy

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Pascal HAULLER a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 22 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - Refonte des conventions assistance à maîtrise d'ouvrage, recherche de subventions et marchés publics avec les Communes membres

Le Bureau Communautaire a approuvé la nouvelle convention d'adhésion aux services communs pour les communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Acquisition de parcelles Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition d'un ensemble de parcelles cadastrées AO 464, AO 850 et AO 431 et de surfaces respectives de 30.786 m², 575 m² et 6.904 m², sis Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, propriété de la Commune, au tarif de 237.500 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Cession de parcelles Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un ensemble de parcelles cadastrées AO 464, AO 850 et AO 431 et de surfaces respectives de 30.786 m², 575 m² et 6.904 m², sis Commune de Capavenir Vosges, Zone de Inova 3000, au tarif de 314.000 €, au profit de la Société CYCLE ME.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Cession de parcelle Zone de Reffye à Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 800 m² à provenir de la parcelle cadastrée AH 549, sis Commune d'Epinal, Zone de Reffye, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré, au profit de la SCI PHENIX (représentant la société AUFICOM).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Cession de parcelle Zone Maximont Bas à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle cadastrée BC 281, d'une surface de 2.800 m², sis Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € hors taxe par mètre carré, au profit de la Société COLINMAIRE représentée par Monsieur HOGNON.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Cession de parcelle Zone Maximont Bas à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 8.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sis Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, à l'Euro symbolique, au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges, dans le but d'y implanter une caserne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Cession de parcelles Commune de Portieux

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de deux parcelles cadastrées B 26 et B 27, d'emprises respectives de 2.620 m² et 1.586 m², sise Commune de Portieux, lieu-dit « Au-dessus du Pré Vauthier », au profit de la Commune de Portieux, pour un montant de 3.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Groupement de commande - Couverture complémentaire de prévoyance pour les agents

Le Bureau Communautaire a approuvé la signature de la convention de groupement de commande avec la Ville d'Epinal, le CCAS, et La Souris Verte, pour un appel d'offre relatif à un marché d'assurance prévoyance à adhésion facultative pour les agents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Groupement de commande pour le choix d'un maître d'œuvre et les travaux d'aménagement de la traverse de Padoux sur la RD46

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Padoux, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour un marché de maîtrise d'œuvre et pour un marché de travaux dans le cadre de l'aménagement de la traverse de Padoux-RD 46.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Agence Locale de l'Energie et du Climat Centre Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Centre Vosges, une convention relative à l'achat de fournitures et petit matériel et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Convention d'occupation temporaire

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la SEM TERR'ENR, la convention d'occupation temporaire de la toiture de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour l'installation de panneaux photovoltaïques et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour un montant total de 3.409.742,59 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Contribution au budget à autonomie financière « La Souris Verte »

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au budget à autonomie financière « La Souris Verte » pour un montant total de 871.334 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Contribution à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour un montant total de 753.900 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15 - Contribution au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant total de 1.025.006,76 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Contribution au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 400.142,46 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - Contribution au Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale pour un montant total de 4.050 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Contribution au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour un montant total de 130.000 €.

ADOPTÉ AVEC UNE VOIX CONTRE
Monsieur Benoît JOURDAIN

19 - Avenant n°1 de la convention relative au fonctionnement des formations organisées à EPINAL par l'Université de Lorraine (Faculté des Sciences et Technologies)

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention visant à prendre en compte le déménagement de la Faculté de Sciences et Technologies et mettre fin à la mise à disposition d'un agent d'entretien sur le site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - Tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire a approuvé le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 20 avril 2021,
Le Président,




Michel HEINRICH